

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 8 FEVRIER 2024**

| | |
|------------------------|-----------|
| Nbre de Membres | 15 |
| En Exercice | 14 |
| Présents | 11 |
| Procurations | 1 |
| Absents excusés | 1 |
| Absents | 1 |

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **HUIT FEVRIER** à 18 heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de RIVES - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de RIVES – place de la Libération, sous la présidence de Madame Moussokro TOURE, Vice-Présidente du CCAS.

Date de convocation : 6 mars 2024

PRÉSENTS :

M. Julien STEVANT, Mme Moussokro TOURÉ, M. Laurent LAVOST, Mme Stéphanie SCHNEIDER, M. Ali ZERIZER, Mme Madame Jacqueline BERNARD, Mme Magali HOANG, M. Ludovic MARTEL, M. Patrice MOUZ, Mme Monique BARBAGALLO, M. Hervé CHRISTOPHE.

PROCURATIONS :

Mme Audrey ENDERLE donne procuration à Madame TOURÉ Moussokro.

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Ludovic PLOTON, Mme Fatima DE SOUZA MOURA.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. Grégory CESBRON, Directeur du CCAS de Rives est secrétaire de séance (Article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Ouverture de séance à 18h30

Madame Moussokro TOURÉ, en tant que Vice-Présidente procède à l'appel nominatif des membres et constate le quorum.

Ouverture de la séance

- Secrétaire de séance
- Information préalable

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration :

Monsieur Jean-Louis PINEAU a fait connaître au Maire sa démission du poste de Président de l'association D'une Rives à l'autre par courrier recommandé reçu en date du 21 décembre. Pour rappel, Monsieur Jean-Louis PINEAU a été nommé membre du CA du CCAS en tant que « personne participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » au titre de son statut de Président de l'association D'une Rives à l'autre. De ce fait, le membre démissionnaire ne représentant aucune des associations visées par l'article L. 123-6 du CASF le Maire peut choisir librement son remplaçant par arrêté sans autre procédure particulière, dans les 2 mois qui suivent la démission.

De ce fait et dans l'attente de la nomination d'un remplaçant, les membres du Conseil d'Administration sont :

- Membres élus
 - Julien STEVANT, Président du CCAS
 - Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente du CCAS
 - Laurent LAVOST
 - Audrey ENDERLÉ
 - Stéphanie SCHNEIDER
 - Fatima DE SOUSA MOURA
 - Ali ZERIZER
 - Ludovic PLOTON
- Membres nommés
 - Jacqueline BERNARD, UNRPA (Ainés)
 - Magali HOANG, Croix Rouge (Insertion)
 - Ludovic MARTEL, FNATH (handicap)
 - Patrice MOUZ, Passiflore
 - Monique BARBAGALLO, UDAF (familles)
 - Hervé CHRISTOPHE, MJC de Rives
 - ...

Le quorum n'est pas modifié puisqu'il est de la moitié des membres + 1 soit 8 présences.

Par ailleurs, cette démission modifie également la composition de la Commission Permanente :

- Membres élus
 - Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente du CCAS
 - Laurent LAVOST
 - Stéphanie SCHNEIDER
 - Fatima DE SOUSA MOURA
- Membres nommés
 - Jacqueline BERNARD, UNRPA (Ainés)
 - Ludovic MARTEL, FNATH (handicap)
 - ...

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, fera connaître au prochain Conseil d'Administration du CCAS la personne nommée par arrêté du Maire et mettra à l'ordre du jour la proposition de composition de la Commission Permanente.

- Appel des présents
- Quorum : 11 présents, Quorum atteint

1 Adoption du procès-verbal du dernier CA

- Cf Annexe 1_PV du CA du 5 octobre 2023

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration :

D'adopter le PV du CA du CCAS du 5 octobre 2023.

Remarque(s) ou modification(s) ?

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de délibérer.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

2 Modification de la régie du CCAS

Cf Annexe 2.1_Délibération de 2016_Création de régie de recettes pour le CCAS

Cf Annexe 2.2_Projet délibération Modification régie de recettes CCAS

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que :

Une régie de recettes a été créée en 2016 lors de la création de la distribution alimentaire pour permettre l'encaissement des contreparties (1€ par personne).

Au regard de la mise en place du nouveau logement d'urgence, il est proposé de modifier la régie et plus précisément l'article 3 pour permettre le recouvrement de la redevance forfaitaire.

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de délibérer.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

3 Avenant à la Convention Ville MJC

Cf Annexe 3.1_Projet d'avenant MJC

Cf Annexe 3.2_Convention Ville CCAS MJC

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que :

Dans le cadre de sa politique associative, la Ville de Rives est amenée à définir ou redéfinir les relations contractuelles, qu'elle entretient avec ses groupements d'utilisateurs, par le biais d'une convention fixant les droits et obligations des différentes parties.

La convention signée entre la ville de Rives, le CCAS et la MJC n'échappe pas à cette règle.

Les parties prenantes ont signé le 9 février 2019 (conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019) une convention de partenariat définissant :

- Le contenu des missions confiées par la ville à la MJC ;
- Les moyens financiers, humains et matériels attribués par la ville à la MJC ;
- Les modalités d'évaluation et la concertation nécessaire à ce partenariat.

En septembre 2022, les parties ont acté collectivement la méthodologie de renouvellement de ce partenariat autour :

- D'objectifs communs :
 - Retravailler la convention d'objectifs (à compter de janvier 2023) ;

- Permettre un suivi des projets, des actions et une connaissance réciproque ;
- Réfléchir conjointement sur des enjeux communs de territoire ;
- Articuler les actions Ville/MJC.
- D'un Comité de Pilotage ;
- Et d'un calendrier spécifique.

Malgré tout le travail engagé, le calendrier initialement prévu n'a pu être pleinement respecté. De ce fait, il est donc proposé de signer un avenant pour prolonger cette convention de 6 mois.

M. CHIRSTOPHE, représentant la MJC sort pour les débats et le vote

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de délibérer.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

4 Rapport d'Activités 2023

Cf Annexe 4.1_Projet de Rapport d'Activités 2023

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, présente le Rapport d'Activité 2023 du CCAS au Conseil d'Administration.

5 Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Cf Annexe 5.1_ROB 2023 CCAS de Rives

- Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)
- Vu l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

L'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les dépenses de personnel, les engagements pluriannuels pris par le CCAS, ainsi que, le cas échéant, sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2024.

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du débat budgétaire.

6 Présentation des aides accordées par la Commission Permanente

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, informe le CA des aides accordées par la Commission Permanente depuis le 1^{er} janvier 2024.

| SUIVI DES AIDES COMMISSIONS PERMANENTES 2024 | | | |
|---|--|--------------------|--------------------------|
| DATES | NATURE DES AIDES | MONTANT | NOMBRE DE MENAGES |
| Janvier | Bons d'achat alimentaire | 50,00 € | 1 |
| Février | Bons d'achat alimentaire | 50,00 € | 1 |
| TOTAL BONS ALIMENTAIRES : | | 100,00 € | 2 |
| <i>BP 2023 :</i> | | <i>4 000,00 €</i> | <i>3%</i> |
| mercredi 17 janvier 2024 | Aide versée à un tiers : centre des finances publiques | 205,20 € | 1 |
| TOTAL AIDES VERSEES : | | 205,20 € | 1 |
| <i>BP 2023 :</i> | | <i>10 000,00 €</i> | <i>2%</i> |

7 Questions diverses

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé et clos,

La séance est levée à 20h16

La Vice-Présidente du CCAS
Moussokro TOURÉ

